



COMMUNIQUÉ

Gestion des déchets et des véhicules hors d'usage : le maire de Saint-Pierre saisit de nouveau le préfet

Depuis plus d'un an, le maire de Saint-Pierre ne cesse d'alerter sur l'urgence de la situation concernant la décharge de Galantry et la nécessité de développer les filières de traitement des déchets professionnels et industriels, comme c'est le cas dans les autres territoires. L'incendie survenu le dimanche 8 octobre rappelle, encore une fois, le risque que cette situation présente pour l'environnement et la santé publique.

Une décharge « saturée, illégale et dangereuse »

La décharge de Galantry est saturée. 2 500 véhicules hors d'usage (VHU), 140 tonnes de batteries de voiture, 500 tonnes de pneus... et de nombreux autres déchets s'y sont accumulés au fil des années.

Elle est illégale. Une instruction est en cours à l'encontre du maire de Saint-Pierre pour empiétement sur le domaine public maritime (situation héritée de longue date). Depuis octobre 2021, un arrêté préfectoral interdit, en outre, d'y accueillir les VHU et autres déchets dangereux.

Le site est dangereux : l'important incendie de l'automne 2022, puis celui de dimanche dernier, l'ont montré. Sans l'intervention rapide et efficace des sapeurs-pompiers, les flammes auraient pu gagner l'ensemble du site et menacer les quartiers environnants.

Les autorités compétentes doivent prendre leur responsabilité

Il est nécessaire de rappeler que les trois quarts des déchets présents en décharge ne sont pas de la compétence de la Ville de Saint-Pierre qui ne devrait gérer que les déchets domestiques et assimilés.

Dans un courrier au préfet en date du 5 octobre 2023, le maire de Saint-Pierre s'inquiète de la lenteur de la mise en place des filières professionnelles de traitement des déchets et regrette le silence de l'Etat concernant l'opération « one shot » de nettoyage de la décharge, évoquée lors de la visite du ministre des Outre-Mer en mai 2023.

La Collectivité Territoriale devrait, pour sa part, avoir mis en place un Plan territorial de réduction et de gestion des déchets qui fixe les orientations du territoire en la matière.

Le maire demande la création d'une zone tampon pour stocker les véhicules hors d'usage

Dans son courrier, le maire insiste de nouveau auprès du préfet pour qu'une solution de gestion des VHU soit adoptée en urgence.

Une « zone tampon », hors site de la décharge de Galantry, doit être mise en place pour permettre à la population d'y stocker les VHU. Il est impératif d'ouvrir ce lieu d'entreposage avant l'hiver. Depuis que les VHU ne sont plus acceptés en décharge (15 avril 2023), ce sont environ 90 véhicules hors d'usage qui se trouvent « dans la nature » ! Sans cette zone tampon, le déneigement de la voirie ne pourra être assuré convenablement par les services de la Ville de Saint-Pierre et de la DTAM.